

Le vingt six février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - TIFALLA - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme LAMAURE à M. GERGAUD  
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE  
Mme REGRENIL à M. MAZÈRE  
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER  
Mme PROUX à M. ISSARD  
Mme RIGONDEAUD à M. ZIAT  
Mme RAFIK à M. BOISARD  
Mme DANÈDE à Mme DUMAS  
M. QUÉRY à M. TIFALLA

Membres en exercice :	29
Présents :	17
Votants :	26
Date de convocation :	20/02/2024

**ABSENT EXCUSÉ :** M. DEVAUTOUR

**ABSENTS :** MM. DUMORTIER - FONTAINE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. GUIBRETEAU

**DÉLIBÉRATION 2024-02-01 - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE TECHNIQUE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2024**

Le service « manifestations » est en charge de la gestion des évènements organisés par la commune et les associations locales. Il a également pour mission de gérer l'occupation des salles communales telles que Georges Brassens et la salle familiale par exemple.

Dans un souci d'organisation, de continuité et de qualité du service public et pour faire face à l'accroissement des évènements organisés sur la commune, il convient de créer un poste permanent au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 sur le pôle « manifestations » des Services Techniques afin de créer un binôme avec le responsable permettant un fonctionnement efficient du service.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels relevant de la catégorie C de la filière adjoint technique.

Il est précisé que cette création permet d'anticiper le départ d'un agent dont le dossier de retraite pour invalidité est en cours. Ce poste libéré sera supprimé au terme de la procédure.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la création de poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 et résumée ci-après :

SITUATION	
NOMBRE	POSTE À CRÉER AU 1 <sup>ER</sup> MARS 2024
1	les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité. lors de sa séance du 13 février 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

– **APPROUVE** la création de poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 telle que décrite ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024\_02\_01-DE  
Reçu le 01/03/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre  
Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 29 février 2024  
Monsieur le Maire

